



Appel à projets industries créatives sur le Niortais

jeudi 19 novembre 2015, par [lpe](#)

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) lance un appel à projets relatif aux industries culturelles et créatives.

La CAN compte sur son territoire un nombre significatif d'acteurs des industries culturelles et créatives (ICC) :

- près de 300 établissements
- plus de 700 emplois salariés
- 704 intermittents employés par les professionnels du spectacle
- 530 intermittents employés par des non-professionnels du spectacle.

L'appel à projets lancé par la CAN vise à fédérer la grande diversité des acteurs locaux des industries culturelles et créatives sur le territoire.

Objectifs auxquels doivent répondre les projets déposés :

- Favoriser le développement d'activités des ICC
- Fédérer les différents métiers culturels et créatifs en créant des passerelles entre les sous-filières des ICC, et aider à identifier une thématique fédératrice pour les acteurs des ICC
- Tenir compte du territoire de la CAN dans les actions développées.

L'appel à projets est ouvert à toutes les thématiques, puisque l'un des objectifs poursuivis est d'identifier « un fil rouge », qui servira à fédérer et mobiliser les acteurs des ICC du territoire niortais, sur la base des propositions des acteurs de terrain.

Les projets devront se dérouler ou rayonner sur le territoire de la CAN, en totalité ou en partie, soit 45 communes : Aiffres, Amuré, Arçais, Beauvoir-sur-Niort, Belleville, Bessines, Boisserolles, Le Bourdet, Brûlain, Chauray, Coulon, Echiré, Epannes, Fors, La Foye-Monjault, Frontenay-Rohan-Rohan, Germond-Rouvre, Granzay-Gript, Juscorps, Magné, Marigny, Mauzé-sur-le-Mignon, Niort, Prahecq, Priaire, Prin-Deyrançon, Prissé-la-Charrière, La Rochénard, Saint-Etienne-la-Cigogne, Saint Gelais, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Saint-Martin-de-Bernegoue, Saint-Maxire, Saint-Rémy, Saint-Romans-des-Champs, Saint-Symphorien, Sansais, Sciecq, Thorigny-sur-le-Mignon, Vallans, Le Vanneau-Irleau, Villiers-en-Plaine, Vouillé.

Les projets devront démontrer leur impact économique sur le territoire de la CAN. C'est pourquoi ils pourront avoir une durée allant jusqu'à 18 mois.

Date limite de dépôt des premiers éléments de candidature (dossier de candidature et budget) : **4 décembre 2015.**

Dossier de candidature et règlement à télécharger sur <http://bit.ly/1kZK1Rc>

Compléments d'information demandés si nécessaires jusqu'au : 23 décembre 2015.

Plus d'informations et accompagnement des candidats dans la constitution de leur dossier : Isabelle Marcel Endrizzi, tél- 05 17 38 80 10 ou isabelle.marcel-endrizzi@agglo-niort.fr